

Lundi 8 septembre 2008



PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

AFFAIRES COURANTES

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M. le *ministre* SELINGER

(N° 41) — *Loi sur la profession de travailleur social/The Social Work Profession Act*

M. EICHLER

(N° 213) — *Loi sur la tenue d'élections à date fixe et l'équité électorale (modification de diverses lois)/The Set Date Elections and Electoral Fairness Act (Various Acts Amended)*

M^{me} DRIEDGER

(N° 219) — *Loi sur les cartes-photos d'identité délivrées par le gouvernement/The Government-Issued Photo Identification Act*

M. FAURSCHOU

(N° 237) — *Loi sur les cimetières et les crématoriums pour animaux de compagnie/The Pet Cemeteries and Crematoriums Act*

M. BOROTSIK

(N° 238) — *Loi modifiant la Loi sur l'examen public des activités des corporations de la Couronne et l'obligation redditionnelle de celles-ci/The Crown Corporations Public Review and Accountability Amendment Act*

PÉTITIONS

M. DYCK
M^{me} MITCHELSON
M^{me} DRIEDGER
M. MAGUIRE
M^{me} STEFANSON
M. BOROTSIK

RAPPORTS DE COMITÉS

DÉPÔT DE RAPPORTS

DÉCLARATIONS DE MINISTRE

QUESTIONS ORALES

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ

GRIEFS

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

COMITÉ PLÉNIER

COMITÉ DES SUBSIDES

APPROBATION ET TROISIÈME LECTURE

M. le *ministre* CHOMIAK

(N° 35) — *Loi corrective de 2008/The Statutes Correction and Minor Amendments Act, 2008*

DEUXIÈME LECTURE

M. le *ministre* ASHTON

(N° 46) — *Loi sur le financement fiscal de la revitalisation urbaine/The Community Revitalization Tax Increment Financing Act*

(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

FEUILLETON DES AVIS

AVIS DE MOTIONS POUR MARDI

M. GERRARD

(N° 239) — *Loi interdisant de fumer sur les terrains scolaires (modification de la Loi sur la protection de la santé des non-fumeurs et de la Loi sur les écoles publiques)/The Smoking Banned on School Grounds Act (The Non-Smokers Health Protection Act and The Public Schools Act Amended*

PROPOSITION

M. GERRARD — Adoption du principe de Jordan

18. Attendu :

que Jordan River Anderson a tragiquement passé toute sa vie à l'hôpital inutilement à cause de conflits de compétence;

que tous les enfants manitobains devraient pouvoir jouir d'un chez-soi et avoir sa place au sein d'une communauté et qu'ils ne devraient jamais avoir à sacrifier ces droits;

que le principe de Jordan énonce que, dans le cadre de la fourniture des soins de santé et des services sociaux, les droits de l'enfant sont primordiaux;

que l'accès en temps opportun à des soins de santé et à des services sociaux de qualité n'est pas un privilège, mais plutôt un droit dont devraient bénéficier tous les enfants du Manitoba et que l'absence d'un tel accès peut entraîner un développement sous-optimal des enfants;

que le principe de Jordan a reçu un appui massif,

il est proposé que les députés de l'Assemblée législative du Manitoba envisagent d'appuyer le principe de Jordan et sa mise en œuvre immédiate afin d'offrir les meilleurs soins ainsi que le meilleur soutien possibles aux enfants manitobains.

AVIS DE MOTIONS POUR JEUDI

PROPOSITION

M. SCHULER — Stratégie liée à l'éducation au Manitoba

19. Attendu :

que, malgré que le député de Brandon East ait reconnu en 2002 qu'il était nécessaire d'améliorer les résultats obtenus par les étudiants, le ministre de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse n'a pas réussi à améliorer la situation et a déclaré publiquement qu'il n'était pas acceptable qu'il ait, lors de ses quatre premières années au cabinet, consacré plus de temps à parler d'impôts qu'à s'occuper de la qualité de l'enseignement;

que l'incertitude et la frustration qui entourent l'annonce faite par le ministre au sujet d'une incitation fiscale sous formule de subvention est une indication manifeste que le ministre aurait dû entreprendre des discussions significatives avec les divisions scolaires au préalable;

que le ministre a imposé un moratoire sur la fermeture des écoles tout en refusant de répondre aux questions relatives aux sources du financement nécessaire pour garder ouvertes les écoles où les inscriptions sont en baisse;

que le manque de précisions concernant la politique obligatoire d'éducation physique et d'éducation à la santé en 11^e et en 12^e année annoncée par le gouvernement néo-démocrate a créé de la confusion et de la frustration au sein des divisions scolaires, des éducateurs ainsi que des étudiants;

qu'en mars 2007, le ministre de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse a donné une directive de dernière minute à plusieurs districts scolaires pour qu'ils modifient leur budget à moins d'une semaine de la date limite du 15 mars, démontrant ainsi un manque de respect des règles du processus budgétaire;

que le ministre était au courant des projets d'aménagement du terrain de la Division scolaire Seven Oaks un an avant qu'ils soient rendus publics et qu'il a quand même fermé l'œil et permis à la division scolaire de mettre en péril des fonds consacrés à l'éducation des enfants et de les utiliser pour des projets de développement résidentiel;

qu'un rapport du vérificateur général a indiqué que le ministre de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse n'avait pas agi de façon acceptable après avoir reçu une lettre de l'ancien président-directeur général de la caisse de retraite des enseignants au sujet d'un investissement d'une valeur de 10 millions de dollars dans le Manitoba Property Fund;

que les enseignants à la retraite ont maintes fois vigoureusement critiqué le ministre et qu'il refuse d'appuyer un projet de loi privé qui garantirait la nomination d'un enseignant à la retraite au conseil de la caisse de retraite des enseignants,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba blâme le ministre de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse pour son approche critiquée face à l'éducation des enfants manitobains et aux principaux intervenants au sein du système d'éducation.